

**Délibération n°2022-149 du 26 octobre 2022  
Portant sur la DETR 2023  
Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Patural-Blanc  
Commune de Lavaveix-les-Mines**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 46	

**Présents** : MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

**Pouvoirs** : MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

**Excusés** : MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance** : Catherine PINLON

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

La rue du Patural Blanc à Lavaveix les Mines est desservie par un réseau séparatif d'assainissement datant de la fin des années 60.

Le réseau sature lors d'épisodes pluvieux intenses (orages) générant l'inondation des sous-sols des maisons riveraines. Pour l'une d'entre elles, le phénomène se produit de façon quasi-systématique.

L'origine du désordre est liée au dimensionnement d'origine du réseau d'eaux pluviales et à l'extension de la zone urbaine en amont. En effet, les collecteurs étaient dimensionnés pour accepter les eaux de la situation des années 70 (DN 200 à 250 mm). Or, depuis, la zone construite a doublé.

En ce qui concerne le réseau d'eaux usées, en amiant-ciment, celui-ci est dégradé et on observe le suintement d'eaux usées vers les réseaux d'eaux pluviales.

Par ailleurs, les regards de visite des collecteurs sont en partie communs aux deux réseaux.

Le projet concernant directement la communauté de communes consiste à déposer 420 mètres de canalisations amiantées pour pose en lieu et place de canalisations neuves et de 25 branchements particuliers.

Deux tronçons de réseau sont concernés. D'une part, la rue citée, objet des désordres et, d'autres part, une rue latérale datant de la même époque.

Il est proposé de réaliser la réhabilitation des collecteurs en commun avec la commune de Lavaveix les Mines.

Une convention devra être signée avec la commune afin de déterminer les modalités d'intervention de chaque partie.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

L'estimation des travaux est de 211 285.50 € HT pour la partie assainissement des eaux usées. Cette estimation tient compte de l'évolution des prix pratiqués et du désamiantage.

Ces travaux ont pour objet complémentaire de ne pas bloquer l'urbanisation du quartier. En effet, il s'agit d'un secteur non concerné par les prescriptions liées à la prévention des risques miniers et donc, favorable à la construction.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subvention (taux)	Montant
Travaux préparatoires EU	6 700.00 €	DETR (40 %)	126 987.40 €
Travaux EU	196 930.50 €	Contribution communale	63 709.80 €
Tests préalables à la réception	5 255.00 €	Autofinancement	126 771.30 €
Frais divers (parution)	2 400.00 €		
Eaux pluviales (Travaux et frais connexes)	106 183.00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>317 468.50 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>317 468.50 €</b>

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement présenté ;
- AUTORISE le Président à solliciter un financement au titre de la DETR 2023 pour un montant éligible de 317 468.50 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022  
Pour copie conforme, le 27 octobre 2022

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**